



Groupe de travail : Simplification administrative Direction et Fonctionnement de l'école

Nous avons rappelé notre profonde préoccupation concernant le protocole de simplification administrative et la situation de la direction et du fonctionnement de l'école.

Conformément à l'engagement ministériel, la simplification des tâches administratives des directeurs et directrices devaient être effectives à cette rentrée. Or, depuis, le premier groupe de travail le 6 janvier dernier, où nous avons posé différents points à améliorer et où l'IA avait pris l'engagement d'un nouveau GT en mai 2015, aucune traduction concrète n'a vu le jour dans le département.

Ce sont donc 11 mois qui se sont écoulés avant qu'aujourd'hui un nouveau GT se tienne sur la mise en application du protocole académique (émanation et synthèse des remontées départementales).

L'Inspecteur d'académie a présenté les documents ministériels pour la direction : Film annuel, guides pratiques, formation m@gistère, (à venir) ...

Les propositions du protocole académique

Limitation des enquêtes

- Établir un échéancier annuel des enquêtes pour les anticiper et informer sur les résultats de ces enquêtes (plutôt du domaine académique ou national).
- Répertorier les informations disponibles dans les bases et améliorer les échanges entre services afin de mutualiser ces données et ainsi alléger les demandes aux directeurs. Basé sur le tableau de bord des circonscriptions, cela permettrait de ne pas faire de demandes supplémentaires aux directeurs et aux écoles. Interaction entre BE1D et DECIBEL.
- Former les personnels de circonscriptions et des services départementaux sur l'utilisation des bases de données.
- Réaliser un tableau de bord des indicateurs disponibles en DSDEN (en cours d'élaboration).
- L'académie a développé une application locale qui permettrait d'améliorer la transmission des données d'enquêtes, par un circuit de validation rapide, et d'en permettre la restitution et le partage. *Il faut veiller à ce que ce genre d'outils ne demande pas plus de travail aux directeurs. Cette application est encore à l'état de projet..*

Modalités de communication vers les directeurs d'écoles

- Améliorer les envois de mails à destination des directeurs en précisant clairement l'expéditeur et l'objet du message pour permettre de les prioriser. *Cette mesure est quasi effective dans le département.*
- Rappeler la hiérarchisation de la communication à destination des directeurs et revoir les listes de diffusion par mail pour éviter les éventuels doublons. *Nous avons fait remonter que le plus récurrent est celui du service gestionnaire des AVS du lycée Zola pour lequel ce sont encore les adresses des agents et non du service qui adresse les courriels.*
- Planifier l'édition d'une "Lettre d'Infos" hebdomadaire pour éviter les envois nombreux de notes et de circulaires. *Si cette lettre doit voir le jour, elle doit être la seule source*



d'informations afin d'éviter les doublons, triplons... et avoir l'effet inverse. Cela demande une harmonisation et une centralisation des informations. Elle devrait être adressée aux écoles et aux collègues sur leur adresse professionnelle. Une expérimentation devrait être faite en février.

- Améliorer l'ergonomie du site des DSDEN afin de faciliter l'accès des directeurs, via un espace dédié. Ce qui leur donnerait accès à des documents envoyés auparavant par mail ou à tous types de documents pouvant les aider dans leurs tâches à accomplir (fiches de procédures, organigrammes, guide pratique, film de présentation des missions...). *Nous avons rappelé que le moteur de recherche avait des réponses plus qu'aléatoires...*
- Amélioration de ECECA (élections de parents d'élèves) : il n'y aura besoin que de faire les remontées chiffrées. Les PV et les listes signées seront conservés dans les écoles.

Formation

- Mettre en place des tutorats avec les nouveaux directeurs d'écoles avec création d'espace de partage (documents, forum, agenda...). *Effectif dans le département depuis la rentrée 2015*
- Formation initiale des directeurs : 4 journées en autonomie, contact avec le tuteur, auprès des services, contact avec le collègue, PSC1
- Améliorer la formation continue des directeurs sur les évolutions réglementaires ou les applications informatiques. *Le DASEN a précisé que les formations PSC1 seraient ouvertes aux directeurs en poste et que des formations M@gistère allaient être créées.*
- Mettre en place des formations pour accompagner les directeurs dans la rédaction de documents relatifs à la sécurité et à l'hygiène. Formations effectuées par les conseillers pédagogiques. Nous avons demandé que le secrétaire du CHS-CTD soit associé.
- Renforcer les échanges avec les inspecteurs de l'éducation nationale dans l'écoute et le conseil des directeurs.
- Stage PSC1 pour les directeurs déjà en fonction.
- Améliorer la formation des assistants de directeurs afin de mieux appréhender les tâches pour alléger le travail en conséquence (nous avons rappelé notre revendication de pérennisation de ces emplois).

Autres soutiens

- Prendre contact avec les MDPH afin de préciser les modalités de communication avec les directeurs pour suivre, à minima, l'avancé des dossiers des élèves. Ceci facilitant la relation avec les familles concernées. Demande formulée en janvier 2015, non suivie d'effet à ce jour.

Nous pouvons acter positivement les engagements de ce protocole, dans lesquels se retrouvent les revendications portées par le SNUipp-FSU.²⁸ lors du Groupe de Travail du 6 janvier dernier.

Pour autant nous restons extrêmement vigilant quant à son application (l'engagement sur les courriels en est la preuve) et au suivi de ce dossier.

Un nouveau Groupe de Travail devrait se tenir en mars ou avril 2016, puis un autre en fin d'année scolaire.

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.



Pour le SNUipp-FSU au-delà de la « simplification » d'autres moyens sont nécessaires pour l'amélioration de la direction et du fonctionnement de l'école.

Développer la formation

La direction d'école ne s'improvise pas et nécessite une formation spécifique : des compétences administratives, pédagogiques, juridiques, de relations humaines et d'animation d'équipe sont aujourd'hui nécessaires.

Si dans notre département, lors de leur première nomination, les directrices et les directeurs d'école nouvellement nommés bénéficient d'une formation sur le temps de travail, débutant avant la prise de fonction et s'étalant sur une année, il manque cruellement d'une formation continue de qualité qui devrait être régulièrement proposée à tous les directeurs.

Alléger la charge de travail

Chaque école doit bénéficier d'un outil informatique de qualité pour la direction. Cet outil doit faciliter le travail administratif, être utile à l'école et correspondre à des situations réelles. Les sollicitations et injonctions multiples doivent cesser. L'Éducation Nationale doit prendre en compte les tâches liées au partenariat avec les collectivités et les borner. Elle doit aussi garantir une harmonisation entre les circonscriptions.

Améliorer le temps de décharge des directrices et directeurs d'école

Il est impossible de faire l'impasse sur le besoin de temps. L'amélioration du régime de décharge est incontournable quelle que soit la taille de l'école.

Le SNUipp-FSU revendique :

- 1 à 3 classes : 1/4 de décharge
- 4 à 6 classes : 1/2 de décharge
- 7 à 9 classes : 3/4 de décharge
- 10 classes et plus : décharge totale

Les ULIS école doivent donner lieu à un temps supplémentaire de décharge à hauteur d' 1/4 de décharge.

Pérenniser l'aide administrative

Le SNUipp-FSU revendique une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école par la création d'emplois statutaires de la Fonction Publique.

Pour le SNUipp-FSU.28

Patrick Théraud, Céline Prier et Jean-Christophe Rétho